

RÈGLEMENT INTERIEUR POUR LA SAISON SPORTIVE 2026-2027

(à lire attentivement et à conserver par l'adhérent et ses représentants légaux)

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez en inscrivant votre enfant pour la saison 2026-2027. Pour assurer un bon fonctionnement, voici quelques informations sur l'association et le déroulement de cette prochaine saison.

L'adhérent mineur et son représentant légal s'engagent conjointement à respecter le présent règlement en apposant leurs signatures sur le coupon détachable qui devra être remis au professeur au premier cours.

LE CLUB

L'objectif du club est de faire progresser tous les licenciés à leur rythme dans une optique de loisirs.

ENREGISTREMENT DES INSCRIPTIONS

L'inscription ne sera effective qu'après réception du dossier complet, dûment rempli, signé et accompagné des pièces demandées ainsi que du règlement de la cotisation annuelle en une seule fois (ou possibilité de 3 chèques).

En cas d'abandon de l'adhérent, et cela quelle que soit la période de la saison sportive, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

COMMUNICATION / INFORMATION

Tout au long de la saison, les informations sur la vie du club, les horaires ou encore les événements seront envoyés prioritairement par mail. Les données personnelles communiquées par les familles sont exclusivement utilisées par Jima'Gym et ne seront pas transmises à des tiers.

La famille s'engage à transmettre toute modification concernant ses coordonnées ou concernant l'état de santé de l'enfant.



ENTRAÎNEMENTS

➤ HORAIRES ET CALENDRIER

Les horaires et le calendrier des entraînements sont communiqués en début de saison.

Il est indispensable de respecter les heures de début et de fin d'entraînement. Les enfants sont à récupérer **dès la fin du cours.** Ni le professeur, ni le responsable de l'association ne seront tenus pour responsables d'un adhérent dont le représentant légal ne se conforme pas aux dites règles de sécurité.

➤ LA SALLE

Selon le groupe auquel votre enfant est inscrit, les entraînements ont lieu :

- à la salle de la Palestre – 72530 Yvré l'Evêque
- au Gymnase – 72530 Yvré l'Evêque

Pour le bon déroulement des entraînements, la présence des parents pendant les cours n'est pas souhaitable, hormis celle des parents bénévoles sollicités durant les séances. La présence des parents bénévoles sera organisée selon un planning établi sur l'année.

Les gymnastes s'engagent à respecter les lieux d'entraînement, les installations et le matériel.

Pour des raisons de sécurité, l'usage des agrès se fait uniquement avec l'autorisation du professeur.

➤ COMPORTEMENT ET TENUE VESTIMENTAIRE

L'adhérent, ainsi que ses représentants légaux, se doivent de respecter les professeurs, leurs décisions et leur travail.

L'attitude doit être correcte et respectueuse envers ces derniers, mais également envers les autres gymnastes. Toute forme de violence verbale et/ou physique est interdite.

Pour les entraînements, les gymnastes doivent porter des vêtements confortables et souples adaptés à la pratique sportive, s'attacher les cheveux si besoin et ne pas mettre de bijoux.

OBLIGATOIRE : Gourde ou bouteille d'eau dans le sac

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol avant, pendant et après les heures d'entraînement.

Jima'Gym vous remercie de votre compréhension.

Adresse mail : jimagym72@gmail.com

Responsable de l'association : Mme Catherine STEPHAN 02 43 82 50 31 - 06 14 74 86 16



Coupon réponse à remettre au premier cours

Cours suivi et créneau horaire :

Je confirme avoir pris connaissance du règlement de l'association Jima'Gym pour la saison 2026-2027

☐ l'adhérent :

Signature :

☐ les représentants légaux :

Signatures :